

Projet de résolution pour Africités VI Session Habitants

5 Décembre 2012

Nous, les organisations soussignées, par les présentes respectueusement la résolution suivante, confirmée par la Session thématique sur « Les Associations d'habitants » à Africités VI pour examen à la Session politique au sommet pour adoption dans le programme opérationnel de CGLUA

Tout en reconnaissant que

1. les politiques de développement fondés sur un paradigme néo-libéral continueront de promouvoir la croissance des populations urbaines d'Afrique et la diminution des terres arables dans les prochaines décennies
2. les politiques de planification participatives et inclusives sont nécessaires sur la base d'une autre vision sociale urbaine fondée sur le respect des droits de l'homme, l'environnement, les biens communs et les droits de tous les habitants d'être co-créateurs et co-gestionnaires des territoires
3. le respect des aspirations et des droits de tous les citoyens doivent être la considération primordiale dans la formulation des politiques,
4. la complexité de nos villes nécessite des systèmes de gestion démocratique, progressiste, décentralisé et dynamique non seulement de acteurs politiques et bureaucratiques, mais aussi la participation des citoyens eux-mêmes, bien informés et responsables
5. les associations d'habitants constituent une composante légitime et importante de la vie sociale et politique des villes,
6. les évictions forcées résultant de pressions du marché sont répandues dans la plupart des pays d'Afrique et augmentent l'état de souffrance des pauvres en milieu urbain

Nous soumettons donc les recommandations suivantes :

Les maires et les autorités locales de l'Afrique

1. d'accueillir des associations d'habitants comme intervenants urbains légitimes et productifs d'un pacte social urbain alternatif et à promouvoir ceux-ci par le biais de mécanismes appropriés
2. pour soutenir et encourager les initiatives locales visant à améliorer les quartiers et la prestation de logement
3. pour encourager la planification urbaine participative et inclusive of des priorités aux besoins des habitants les plus pauvres en développement.

Les gouvernements nationaux de l'Afrique

1. d'identifier et d'adopter une législation appropriée afin de renforcer les capacités des associations d'habitants
2. à concevoir et mettre en œuvre les politiques de planification urbaine et de logement qui reconnaissent et donnent la priorité aux intérêts des pauvres.

Les partenaires de développement International

1. de promouvoir et de faciliter la mise en place, la viabilité, le financement et développement des associations des habitants et des réseaux dans les zones urbaines et dans les espaces régionaux d'Afrique
2. à promouvoir la pleine participation des associations d'habitants dans la planification et la de prise de décision
3. pour promouvoir les associations d'habitants comme acteurs formés pour le suivi des initiatives entreprises par les autorités locales et centrales

Nous demandons plus de CGLUA à

1. d'identifier et de promouvoir l'adoption de politiques par les autorités nationales et locales qui prennent en charge la création et le développement des associations d'habitants,
2. pour promouvoir l'adoption de la législation pour l'établissement et le soutien aux associations d'habitants, en particulier dans la planification et la mise en œuvre de projets de développement qui les concernent
3. pour défendre les droits de tous les habitants à la sécurité foncière et à la dignité,
4. de promouvoir la sécurité du régime foncier pour le logement et de travail dans les villes

par spécifiquement

1. création d'un groupe de travail et un service de liaison dédiée à promouvoir le dialogue entre les autorités locales/nationales et les associations d'habitants
2. établissement d'un groupe consultatif multi-acteurs pour le suivi et l'évaluation des autorités locales, des organisations d'habitants et d'autres intervenants afin de prévenir les évictions forcées

3. organisation de réunions régionales pour susciter des interactions entre les élus et les associations d'habitants
4. préparer une législation modèle pour la reconnaissance officielle des associations d'habitants, en collaboration avec les associations d'habitants et de représentants élus.

Nom et nom de famille	Organisation	Type	Pays	e-mail